

Etats-Unis : plus de 300 prêtres accusés de pédophilie

Un grand jury de Pennsylvanie révèle que l'Eglise a caché ces actes qui concernent plus de 1000 mineurs

NEW YORK - correspondant

Le rapport contient près de 300 fiches : nom, date de naissance et d'ordination, parcours religieux et professionnel. Et « résumé ». « Résumé » des agressions sexuelles et viols que sont accusés d'avoir commis ces 300 prêtres de Pennsylvanie sur des centaines d'enfants et d'adolescents. Sa publication, mardi 14 août, par un grand jury de Pennsylvanie a un objectif : mettre en évidence un phénomène qui n'était pas marginal mais endémique.

« Nous savons que certains d'entre vous en ont entendu parler avant. Il y a eu d'autres rapports sur les abus sexuels sur les enfants au sein de l'Eglise catholique. Mais jamais à cette échelle. Pour beaucoup d'entre nous, ces histoires avaient eu lieu ailleurs, loin d'ici. Maintenant, nous connaissons la vérité : c'est arrivé partout », écrit le grand jury dans son rapport de 1356 pages. Dans le système pénal américain, un grand jury, constitué de citoyens, effectuée, sous la conduite du procureur, un travail proche de celui du juge d'instruction. Aidé par la police fédérale (FBI), celui-ci a travaillé sur six des huit diocèses de Pennsylvanie – ceux de Philadelphie et de Altoona-Johnstown ont fait l'objet de procédures judiciaires séparées.

Depuis les années 1940

Au cours de deux années, des dizaines de victimes ont été interrogées, 500 000 pages de documents internes des diocèses concernés ont été examinées, permettant au grand jury de conclure que plus de 1000 enfants et adolescents ont été victimes d'au moins 300 prêtres. Son rapport est à mi-chemin entre un travail d'instruction et une étude historique qui remonte jusqu'aux années 1940.

Seuls deux prêtres sont poursuivis par la justice, l'un pour avoir ejaculé dans la bouche d'un enfant

de 7 ans – il a plaidé coupable en juillet –, l'autre pour avoir agressé deux garçons chaque mois jusqu'en 2010. Pour les autres, les faits sont prescrits, ayant eu lieu avant le début des années 2000, ou les auteurs des faits sont morts. Au-delà des cas individuels, le rapport accable l'Eglise catholique au moins jusqu'au tournant des années 2000, lorsque le *Boston Globe* a révélé comment elle couvrait les exactions de ses prêtres dans le Massachusetts.

Surtout, ne rien dire

« La plupart des victimes étaient des garçons, mais il y avait des filles. Certains étaient adolescents, d'autres prépubères. Certains ont été manipulés par l'alcool et la pornographie... Certains ont été violés par la voie orale, vaginale, anale. Mais tous ont été balayés d'un revers de main, dans chaque coin de l'Etat, par des dirigeants de l'Eglise qui préféraient protéger les agresseurs et leur institution avant tout », dénonce le grand jury, qui accuse l'Eglise d'avoir caché ses méfaits dans des « archives secrètes » dont seul l'évêque avait la clé, comme l'exige le droit canon, avec pour objectif obsessionnel d'éviter « le scandale », terme employé par l'institution elle-même.

Le rapport décrit la procédure suivie : usage d'euphémisme en ne parlant jamais de viols ; investigations menées par des prêtres non formés et posant des questions inadéquates ; évaluation psychiatrique fondée essentiellement sur les déclarations de l'intéressé ; déplacement des prêtres sans explication, ce qui leur permet de poursuivre leurs forfaits ; maintien du soutien financier et logistique même pour les violeurs ; et, enfin, surtout, ne rien dire à la police.

Ce système a permis aux sévices de perdurer. C'est pourquoi le grand jury a refusé de céder face à la prescription : « Nous sommes malades de tous ces crimes qui seront impunis et non dédommagés.



Dés victimes de prêtres lors de la conférence de presse du procureur, à Harrisburg (Pennsylvanie), mardi 14 août. MATT ROURKE/AP

Ce rapport est notre seul recours. Nous allons donner leurs noms et décrire ce qu'ils ont fait – tant les agresseurs sexuels que ceux qui les ont protégés. »

Les descriptions sont épouvantables. Un prêtre du diocèse d'Erie ayant commis des viols oraux et anaux sur quinze jeunes garçons, dont un de 7 ans, se voit félicité par l'évêque pour « le progrès » qu'il a fait afin de contrôler son « addiction ». Un autre viole une jeune fille et la fait avorter lorsqu'elle tombe enceinte. « C'est un moment très difficile dans votre vie... Je partage votre douleur », écrit l'évêque... au prêtre et pas à la victime. Un troisième se fit faire des fellations, expliquant que la Vierge Marie avait eu « à couper avec ses dents le cordon » de l'enfant Jésus et le « lécher » après sa naissance.

En épluchant les fiches, dont quelques-unes sont censurées, on trouve quelques cas remontant aux années 1940, des témoignages parfois indirects et tardifs. Dans leurs réponses, certains prêtres mettent en cause la procédure, nient les faits reprochés ou les tempèrent, tel ce prêtre qui reconnaît avoir été dans les douches avec des jeunes garçons nus mais conteste tout attouchement.

Il n'empêche, le dossier est accablant. La défense la moins inefficace est peut-être celle de M^r Edward Malesic, l'évêque de Greensburg, dans sa réponse au procureur du 20 juin 2018 : « Ma position et la réponse du diocèse au rapport peuvent être résumées en une phrase : ce n'est pas l'Eglise d'aujourd'hui. »

Le grand jury, qui publie les nouveaux codes de conduite des diocèses concernés, n'est pas en complet désaccord. « Nous reconnaissons que beaucoup a changé depuis quinze ans. Il apparaît que l'Eglise informe plus rapidement la justice lorsque des abus lui sont rapportés. Des processus d'enquête interne ont été établis. Les victimes ne sont plus si invisibles. Mais nous savons que les abus sexuels sur les enfants n'ont pas encore disparu », écrit le grand jury qui invoque les deux cas non prescrits.

Le grand jury, qui publie les nouveaux codes de conduite des diocèses concernés, n'est pas en complet désaccord. « Nous reconnaissons que beaucoup a changé depuis quinze ans. Il apparaît que l'Eglise informe plus rapidement la justice lorsque des abus lui sont rapportés. Des processus d'enquête interne ont été établis. Les victimes ne sont plus si invisibles. Mais nous savons que les abus sexuels sur les enfants n'ont pas encore disparu », écrit le grand jury qui invoque les deux cas non prescrits.

Supprimer la prescription

Le rapport déplore que l'Eglise ait « largement échappé à toute responsabilité : des prêtres violaient des petits garçons et des petites filles et les hommes de Dieu qui en étaient responsables non seulement n'ont rien fait, mais ils ont tout caché. Pendant des décennies. Des monseigneurs, des évêques auxiliaires, des évêques, des archevêques, des cardinaux ont été largement protégés. Beaucoup, y compris certains nommés dans ce rapport, ont été promus. Jusqu'à ce que cela change, nous pensons qu'il est trop tôt pour réfermer le livre des scandales sexuels de l'Eglise catholique. »

Le texte contient quelques recommandations. D'abord, supprimer la prescription – les victimes ont actuellement jusqu'à leurs 50 ans pour se faire connaître. Le grand jury voudrait également,

Un prêtre ayant commis des viols sur 15 garçons se voit félicité par l'évêque pour « le progrès » qu'il a fait afin de contrôler son « addiction »

après la publication de son enquête, donner deux ans aux victimes pour demander des dommages et intérêts civils à l'Eglise catholique. Une manière de contourner la prescription en matière civile, qui exclut les nombreuses victimes du XX^e siècle : il faut avoir dénoncé les faits avant ses 30 ans pour pouvoir être dédommagé. Le grand jury veut enfin rendre les accords de confidentialité non opposables à la justice pénale.

Enfin, le grand jury se justifie d'avoir donné le nom de prêtres morts : « Nous avons pensé qu'il était décisif de les inclure, car nous pensons que beaucoup de leurs victimes doivent être vivantes. » Il conclut son propos sur une jeune victime qui a tenté de se suicider après avoir témoigné : « De son lit d'hôpital, elle nous a demandé de finir notre travail et de dire au monde ce qui s'est passé. Nous nous sentons une dette envers cette femme, et vis-à-vis des nombreuses

victimes qui se sont tant exposées en nous confiant leur histoire. »

Avant même la publication du rapport du grand jury, l'Eglise catholique avait prévenu ses troupes. L'évêque d'Harrisburg, Ronald Gainer, a publié sur le site du diocèse la liste des prêtres mis en cause, en différenciant selon que les accusations ont été ou non portées de leur vivant et les types des griefs (les agressions sexuelles, qui sont rangées sous le titre euphémistique de « comportement indécent » ; les « comportements inappropriés », comme par exemple le fait d'embrasser ; les cas de « communication inadéquate » ; et enfin la « pornographie infantine »).

L'évêque d'Erie, Lawrence Persico, propose de rencontrer chacune des victimes, qui ont « souffert dans les ténèbres pendant très longtemps ». Il avait écrit à ses fidèles pour leur expliquer que le rapport « concerne notre passé. Il n'est pas notre présent ni notre futur ». L'évêque de Pittsburgh, David Zubik, a tenu des propos similaires, notant que 90 % des cas de son diocèse étaient antérieurs à 1990, tout en précisant : « Tout abus sexuel d'enfant est horrible, peu importe à quelle date il remonte. »

Le rapport est publié moins d'un mois après la démission de Theodore McCarrick, ancien archevêque de Washington, du collège des cardinaux. Celui-ci avait été promu en dépit des accusations d'abus sexuels sur de jeunes séminaristes et de jeunes prêtres. ■

ARNAUD LEPARMENTIER

Attaque à Londres : la police privilégie la piste terroriste

Un homme a lancé sa voiture, mardi, vers des cyclistes et des piétons devant le Parlement, faisant trois blessés

LONDRES - correspondance

Après la série noire de 2017, le Royaume-Uni n'avait pas été secoué par un attentat depuis onze mois. Mardi 14 août, le risque terroriste a resurgi, quand un homme a sciemment lancé sa voiture vers des cyclistes et des piétons devant le Parlement, avant de s'encastrer dans les barrières de sécurité. Le bilan est de trois blessés, dont deux légers et une femme dont les blessures sont graves mais dont la vie n'est pas en danger. Rapidement, la police britannique a renforcé sa surveillance

de Scotland Yard. La motivation du conducteur, qui refuse de coopérer avec la police, n'est pas connue.

Le véhicule, une Ford Fiesta de couleur gris métallisé, avait été conduit la veille de Birmingham à Londres, avant d'être garé dans le centre de la capitale pendant la nuit. Ensuite, le conducteur a tourné pendant plus d'une heure et demie autour de Westminster.

« Quand il s'est finalement décidé, à 7h37, il a fauché à contresens cyclistes et piétons qui attendaient au feu rouge, avant de traverser un trottoir, de s'enfoncer entre les barrières de sécurité menant à

la zone de sécurité, à une vitesse de 40-50 miles par heure [65-80 km/h] dans une zone qui est limitée à 20 miles par heure. Selon moi, c'était un acte délibéré. La voiture n'a pas fait d'embardées, c'était un choc délibéré. »

Absence d'arme

Le suspect n'était pas connu des services de renseignement. Il habite Birmingham et a 29 ans. Il est britannique, mais originaire d'un autre pays, selon Ben Wallace, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité intérieure. La presse britannique a révélé le nom de cet homme : il s'agirait de Salih Kha-

l'attaque s'est déroulée alors que le Parlement est en vacances. Elle a été réalisée avec une petite voiture peu puissante, et le suspect n'avait pas d'arme avec lui. La menace terroriste demeure classée « sévère » au Royaume-Uni, le deuxième niveau le plus élevé.

Depuis mars 2017, 13 attentats islamistes et quatre d'extrême droite ont été déjoués par les autorités britanniques, selon le porte-parole de la première ministre, Theresa May. Fin juin, il y avait 676 enquêtes terroristes en cours. Entre 2000 et 2017, 2 029 arrestations ont eu lieu pour des activi-

Masood, avait lancé sa voiture sur le trottoir du pont, fauchant les passants. Il avait ensuite réussi à entrer dans la cour située devant Westminster, poignardant à mort un officier de police. De nouvelles mesures de sécurité ont depuis été mises en place autour du Parlement.

Les attentats suivants ont eu lieu lors d'un concert le 22 mai 2017 à Manchester (23 morts), sur London Bridge le 3 juin 2017 (8 morts), et à la station de métro de Parsons Green, à Londres, le 15 septembre 2017 (l'explosif n'a pas fonctionné

GRÈCE Retour des soldats libérés par la Turquie

Deux soldats grecs ont atterri mardi 14 août à Thessalonique, plus de cinq mois après avoir été arrêtés par les autorités turques et accusés d'avoir pénétré dans une « zone interdite ». L'arrestation était intervenue alors que les relations entre Ankara et ses alliés de l'OTAN étaient au plus bas. Huit officiers turcs ayant bénéficié de l'asile après le coup d'Etat manqué de 2016 sont toujours en Grèce. – (AFP)

VENEZUELA Arrestation d'un général en lien avec l'attentat contre Maduro

Le général Alejandro Perez Gamez, présenté au juge lundi 13 août, fait partie des qua-